

Procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil de la Ville de Brossard, tenue sous la présidence du district 10, le 22 août 2017 à 20 h à la salle du conseil municipal de l'hôtel de ville de Brossard, 2001, boulevard de Rome à Brossard, Québec.

Sont présents : M. Daniel Lucier, maire suppléant
M. Pascal Forget, district 1
M. Pierre O'Donoghue, district 2
Mme Francine Raymond, district 3
M. Serge Séguin, district 4
M. Claudio Benedetti, district 5
M. Alexandre Plante, district 6
M. Antoine Assaf, district 7
M. Pierre Jetté, district 8
Mme Doreen Assaad, district 9

Sont également présents : M. Claude Chevalier, directeur général adjoint
Me Joanne Skelling, greffière

Est absent : M. Paul Leduc, maire

Ouverture de la séance

La greffière constate le quorum.

1. Ordre du jour

170822-367

1.1 ORDRE DU JOUR - ADOPTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il a été soumis avec modification par le retrait du point suivant:

- 13.2 TOD Solar Uniquartier - Convention Hydro-Québec / Bell Canada / Vidéotron - SEC TOD Quartier - Fixation des conditions de réalisation - Réseau de distribution électrique souterrain.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

Faisant suite à une autorisation de fermeture de rues approuvée par les résolutions 170516-228 et 170613-282 en lien avec l'emplacement 2017 du Marché public, monsieur le conseiller Claude Benedetti invoque une question de privilège suite à l'adoption de l'ordre du jour. Il expose la situation pour laquelle il considère que ses droits ou privilèges comme membre du conseil ont été lésés ou son honneur atteint. Notamment, il soutient que sa demande d'amendement a été mal exposée par le président d'assemblée lors des débats entourant l'adoption de la résolution 170516-228 le 16 mai 2017. De plus, comme il était absent à la séance du 13 juin 2017 où fut ratifié le procès-verbal faisant état de cette décision, il conteste son contenu en ce qu'il a été mal cité et que de ce fait, le vote n'a pas été pris sur la base de la proposition telle qu'il l'a présentée, à savoir « De scinder la proposition initiale pour en faire deux propositions distinctes soit une première portant sur la fermeture du boulevard de Rome et une seconde portant sur l'ensemble des autres fermetures de rues proposées » et non « *Que soit retiré le premier paragraphe de la proposition principale* ». Par conséquent, il demande que soit corrigé en ce sens, la résolution 170516-228 telle que ratifiée par le conseil le 13 juin 2017, lors de l'adoption du procès-verbal de la séance du 16 mai 2017.

Conformément au règlement concernant les règles de régie interne du conseil, le maire suppléant, à titre de président d'assemblée, décide de prendre cette question en délibéré.

2. Période de questions

Il est tenu une période au cours de laquelle les personnes présentes peuvent poser des questions aux membres du conseil.

3. Procès-verbaux

170822-368

3.1 PROCÈS-VERBAL - ASSEMBLÉE ORDINAIRE - 4 JUILLET 2017 - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'adopter le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil municipal de la Ville de Brossard tenue le 4 juillet 2017 avec modifications à l'égard de la résolution 1707504-328 intitulée « Support logiciel et matériel Cisco - Contrat SI-17-1127 - Octroi de contrat » en corrigeant le numéro de contrat erroné « SI-17-1127 » par le numéro de contrat « SP-17-1127 », partout où il apparaît dans le libellé de ladite résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

5. Travaux publics

170822-369

5.1 TRAVAUX D'EXCAVATION PNEUMATIQUE - CONTRAT SP-17-1055 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1055 relatif aux travaux d'excavation pneumatique au plus bas soumissionnaire conforme, soit 9083-0126 Québec inc. (Creusage R.L.), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 167 001,18 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-370

5.2 PISTE DE SKI DE FOND - LOT 2 703 884 - BAIL - RECONDUCTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver la reconduction du bail relatif à la location, pour fins récréatives, d'une partie du lot 2 703 884 du cadastre du Québec pour une année supplémentaire, à compter de son échéance, tel que prévu à la section 3 du bail, et ce, pour un loyer annuel de 12 600 \$, plus les taxes applicables.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-371

5.3 SERVICE D'INSPECTION, D'ENTRETIEN ET DE RÉUSINAGE DES POMPES SANITAIRES - CONTRAT SI-17-1109 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder le contrat SI-17-1109 relatif au service d'inspection, d'entretien et de réusinage des pompes sanitaires au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pompes et moteurs Réal Jean ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 39 942,31 \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-372

5.4 SERVICE DE COLLECTE, DE TRANSPORT ET DE TRAITEMENT DES MATIÈRES ORGANIQUES - CONTRAT SP-17-1131 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1131 relatif au service de collecte, de transport et de traitement des matières organiques au seul soumissionnaire conforme, soit Services Matrec inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, au montant de 75 193,65 \$, taxes incluses.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Antoine Assaf, le maire suppléant procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoughue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin, Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Alexandre Plante, Monsieur Pierre Jetté et Madame Doreen Assaad.

Votent contre: Monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE SUR DIVISION

170822-373

5.5 SERVICE DE TRANSPORT, DE DISPOSITION ET DE TRAITEMENT DE SOLS D'EXCAVATION - CONTRAT SP-17-1117 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1117 relatif au Service de transport, de disposition et de traitement de sols d'excavation au plus bas soumissionnaire conforme, soit L.A. Hébert ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 74 446,32 \$, taxes incluses, pour une période de deux (2) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-374

5.6 SERVICES D'INSPECTION ET D'ENTRETIEN PRÉVENTIF ET CORRECTIF DES GROUPES ÉLECTROGÈNES - CONTRAT SP-17-1118 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1118 relatif aux services d'inspection et d'entretien préventif et correctif des groupes électrogènes au plus bas soumissionnaire conforme, soit Entreprises Électriques Nadco inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 55 376,54 \$ \$, taxes incluses, pour une période de trois (3) ans.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-375

5.7 SERVICE DE GESTION DU CENTRE DE PLEIN AIR - CONTRAT SP-14-770 - RECONDUCTION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pascal Forget
Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-14-770 relatif à la gestion du Centre de plein air à Sogep inc. pour une année supplémentaire à compter de son échéance, et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale et pour un montant de 57 513,94 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-376

5.8 FOURNITURE DE SEL DE DÉGLAÇAGE - TECHNOLOGIE DE DÉGIVRAGE CARGILL - CONTRAT CS-20172018 - PRENDRE ACTE

Considérant qu'en vertu de la résolution 130415-134, la Ville de Brossard a adhéré au regroupement d'achats géré par l'Union des municipalités du Québec (UMQ) qui a effectué un appel d'offres pour le sel de déglacage.

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

De prendre acte du contrat relatif à la fourniture de sel de déglacage, octroyé par l'Union des municipalités du Québec (UMQ), à Technologie de dégivrage Cargill, pour la saison hivernale 2017-2018.

D'autoriser à cet effet, une dépense de 501 600 \$, taxes incluses, représentant la part de la Ville de Brossard.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-377

5.9 SUPERVISION ET ENTRETIEN DU SITE DE DISPOSITION DES NEIGES USÉES - CONTRAT SP-14-781 - RECONDUCTION

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver la reconduction du contrat SP-14-781 relatif à la supervision et à l'entretien du site de disposition des neiges usées à Benny D'Angelo Déneigement et Jardinage inc. pour une année supplémentaire à compter de son échéance, et ce, aux mêmes termes et conditions que la soumission originale et pour un montant de 186 259,50 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-378

5.10 ÉMISSAIRES PLUVIAUX - CANAL DE LA RIVE SUD - MINISTÈRE DES TRANSPORTS (FÉDÉRAL) - PERMIS 63-173, 63-174 ET 63-175 - CONVENTIONS - AUTORISATION

Considérant que la Ville de Brossard renouvelle périodiquement des permis consentis par le Gouvernement fédéral pour trois (3) émissaires pluviaux qui se déversent dans le Canal de la Rive Sud;

Considérant que ces émissaires pluviaux sont toujours en place et nécessitent le renouvellement de ces permis qui sont soit échus ou le seront bientôt;

Considérant que ces permis ne requièrent aucun décret du Gouvernement du Québec puisqu'ils sont couverts par l'arrêté en conseil numéro 831-76 du 10 mars 1976.

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'approuver la convention supplémentaire entre SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA et la Ville de Brossard aux termes de laquelle le permis 63-173 pour un émissaire pluvial de 450 mm sous et à travers du terrain du Canal de la Rive Sud, en face de la rue Tanger, est renouvelé pour une période de 10 ans commençant le 1er mars 2017 et se terminant le 28 février 2027, avec une option de renouvellement en faveur de la Ville pour une période additionnelle de 5 ans, le tout moyennant un loyer annuel de 750 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, lequel montant sera par la suite indexé annuellement à la date d'anniversaire du permis selon l'indice des prix à la consommation.

D'approuver la convention supplémentaire entre SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA et la Ville de Brossard aux termes de laquelle le permis 63-174 pour un émissaire pluvial de 375 mm sous et à travers du terrain du Canal de la Rive Sud, en face de la rue Toulouse, est renouvelé pour une période de 10 ans commençant le 1er avril 2017 et se terminant le 31 mars 2027, avec une option de renouvellement en faveur de la Ville pour une période additionnelle de 5 ans, le tout moyennant un loyer annuel de 750 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, lequel montant sera par la suite indexé annuellement à la date d'anniversaire du permis selon l'indice des prix à la consommation.

D'approuver la convention supplémentaire entre SA MAJESTÉ LA REINE DU CHEF DU CANADA et la Ville de Brossard aux termes de laquelle le permis 63-175 pour un émissaire pluvial de 375 mm sous et à travers du terrain du Canal de la Rive Sud, en face de la rue Talbot, est renouvelé pour une période de 10 ans commençant le 1er mars 2018 et se terminant le 29 février 2028, avec une option de renouvellement en faveur de la Ville pour une période additionnelle de 5 ans, le tout moyennant un loyer annuel de 750 \$, plus les taxes applicables, le cas échéant, lequel montant sera par la suite indexé annuellement à la date d'anniversaire du permis selon l'indice des prix à la consommation.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville ces trois (3) conventions supplémentaires ainsi que tout autre document pour donner effet à la présente résolution.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

6. Loisir, culture et vie communautaire

170822-379

6.1 COMITÉ FEMMES DE BROSSARD – CONSTITUTION ET COMPOSITION DU COMITÉ

Considérant que la Ville a adopté plusieurs politiques et plans d'action qui contribuent à l'amélioration de la qualité de vie de ses citoyens;

Considérant que ces politiques et plans d'action municipaux répondent globalement et non pas spécifiquement aux besoins diversifiés et nombreux des femmes vivant à Brossard;

Considérant qu'il est important d'initier la mise en place d'une concertation locale autonome formée de résidentes et de partenaires du milieu qui permettrait aux femmes « d'avoir voix aux chapitres »;

Considérant qu'une analyse a été réalisée par les membres du comité de priorités formé d'élus et de fonctionnaires municipaux sur la faisabilité de mettre en place ce nouveau projet;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

D'initier la constitution d'un Comité Femmes de Brossard dont la composition sera la suivante:

- 1 membre du conseil municipal
- 3 officiers municipaux
- 4 représentants d'organismes communautaires à champs d'action diversifiés
- 1 représentant du CISSS Montérégie-Centre
- 1 citoyen

De nommer Francine Raymond à titre de conseillère municipale qui sera appelée à siéger sur ce comité.

Un débat s'engage.

Le conseiller Pierre Jetté propose l'amendement suivant à la proposition principale, appuyé par le conseiller Claudio Benedetti:

Que deux membres du conseil municipal siègent sur ce comité et de nommer, à ce titre, Mesdames Francine Raymond et Doreen Assaad.

À la demande du conseiller Pierre Jetté, le maire suppléant procède à la tenue d'un vote sur cette proposition amendée.

Votent en faveur: Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Pierre Jetté, Monsieur Antoine Assaf et Madame Doreen Assaad.

Votent contre: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoghue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin et Monsieur Alexandre Plante.

La proposition amendée est donc rejetée à la majorité. En conséquence, la proposition principale est adoptée telle qu'initialement présentée.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-380

6.2 FERMETURE DES RUES - ARRÊTÉS DU CONSEIL - MODIFICATIONS

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'autoriser la fermeture d'une partie de la rue Neuville située entre la rue Nice et le boulevard de Rome, de 7 h 30 à 11h 30, le samedi 30 septembre 2017.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-381

6.3 PLAN D'ACTION À L'ÉGARD DES PERSONNES HANDICAPÉES 2014-2016 - BILAN 2016

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'adopter le bilan des réalisations 2016 du Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014-2016.

D'autoriser la Directrice du loisir, de la culture et de la vie communautaire à transmettre le Plan d'action à l'égard des personnes handicapées 2014-2016 à l'Office des personnes handicapées du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-382

6.4 PROTOCOLE D'ENTENTE CORPORATION DU THÉÂTRE L'ÉTOILE – AUTORISATION DE SIGNATURE

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville de Brossard le nouveau protocole d'entente relatif aux deux salles de spectacle, l'Étoile et Le Club, situées au quartier Dix30, avec la Corporation du Théâtre l'Étoile, et tout autre document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-383

6.5 MON LOISARD – IMPRESSION - CONTRAT SP-14-794 – PROLONGATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'autoriser la prolongation d'un an du contrat SP-14-794 relatif à l'impression de la revue Mon Loisard, pour les éditions printemps-été 2018, automne 2018 et hiver 2019 (de 84 pages chacune), à Hebdo-Litho inc., selon les prix unitaires soumis, les conditions de la soumission et du devis, pour un montant estimé de 56 578,89 \$, taxes incluses, incluant le taux de pourcentage d'augmentation qui ne pourra en aucun cas excéder celui de la moyenne des taux de variation des douze (12) derniers mois précédant la date anniversaire du contrat tel qu'indiqué par Statistique Canada au tableau 5 intitulé L'indice des prix à la consommation pour le Canada (non désaisonnalisé), publié sous la rubrique Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente (1,5 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-384

6.6 MON LOISARD - CONCEPTION - CONTRAT SI-16-1038 – PROLONGATION DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'autoriser la prolongation d'un an du contrat SI-16-1038 relatif à la conception de la revue Mon Loisard, pour les éditions printemps-été 2018, automne 2018 et hiver 2019, à 9338-2331 Québec inc. (Imprime24h), selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 8 365,90 \$, taxes incluses, incluant le taux de pourcentage d'augmentation qui ne pourra en aucun cas excéder celui de la moyenne des taux de variation des douze (12) derniers mois précédant la date anniversaire du contrat tel qu'indiqué par Statistique Canada au tableau 5 intitulé L'indice des prix à la consommation pour le Canada (non désaisonnalisé), publié sous la rubrique Taux de variation par rapport au mois correspondant de l'année précédente (1,2 %).

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

8. Finances

170822-385

8.1 LISTE DES IMPRÉVUS AUX CONTRATS - APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoughue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver les listes des imprévus aux contrats, telles que soumises au soutien des présentes.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Pierre Jetté, le maire suppléant procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoughue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin et Monsieur Alexandre Plante.

Votent contre: Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Antoine Assaf, Monsieur Pierre Jetté et Madame Doreen Assaad.

ADOPTÉE SUR DIVISION

170822-386

8.2 VIREMENTS BUDGÉTAIRES – DU 30 JUIN 2017 AU 17 AOÛT 2017

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

D'approuver la liste des virements budgétaires du 30 juin 2017 au 17 août 2017, telle que soumise.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Pierre Jetté, le maire suppléant procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoghue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin et Monsieur Alexandre Plante.

Votent contre: Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Antoine Assaf, Monsieur Pierre Jetté et Madame Doreen Assaad.

ADOPTÉE SUR DIVISION

170822-387

8.3 ACQUISITION DE PAPIER POUR PHOTOCOPIEURS ET IMPRIMANTES - MANDAT

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser le chef de service - approvisionnements à mandater le *Centre de services partagés du Québec (CSPQ)* afin de procéder au processus d'achat regroupé pour l'acquisition de papier pour photocopieurs et imprimantes pour la période du 1^{er} mars 2018 au 28 février 2021.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

9. Ressources humaines

170822-388

9.1 EMPLOYÉS - MOUVEMENT DE MAIN-D'OEUVRE

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'autoriser et ratifier la liste de mouvement de main-d'oeuvre concernant les employés cadres et de prendre acte et ratifier, s'il y a lieu, celle des employés syndiqués.

D'autoriser et ratifier toutes ententes afférentes et mandater le directeur général et le maire à les signer pour et au nom de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-389

9.2 CONVENTION COLLECTIVE - 1ER JANVIER 2016 AU 31 DÉCEMBRE 2020 - PERSONNEL AQUATIQUE - SYNDICATS REGROUPÉS DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX (SREM) DU SYNDICAT CANADIEN DE LA FONCTION PUBLIQUE - SECTION LOCALE 306 - APPROBATION ET SIGNATURE

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Serge Séguin
Et résolu

D'approuver l'entente de principe intervenue avec les Syndicats regroupés des employés municipaux (SREM) du syndicat canadien de la fonction publique, section locale 306 établissant une nouvelle convention collective pour tous les salariés affectés aux piscines de la Ville de Brossard du 1^{er} janvier 2016 au 31 décembre 2020.

D'autoriser le maire, le directeur général, le directeur des ressources humaines, la chef de division relations de travail et la conseillère en ressources humaines dotation et les relations de travail à signer pour et au nom de la Ville de Brossard la nouvelle convention collective et tout document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-390

9.3 MESURES DISCIPLINAIRES - SUSPENSION ET FIN D'EMPLOI - CINQ EMPLOYÉS MUNICIPAUX- DÉCISION

Considérant le rapport du directeur général par intérim soumis pour décision au présent Conseil;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

- D'entériner la suspension sans solde de l'employé numéro 8000014 pour la période du 3 au 30 septembre 2017.
- D'entériner la suspension sans solde des employés numéros 8000036, 800061 et 800115 pour la période du 3 septembre au 22 décembre 2017.
- De mettre fin à l'emploi de l'employé numéro 757974.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

11. Services juridiques

170822-391

11.1 PARCELLES DE TERRAIN - RUE ORIENT - RETRAIT DU DOMAINE PUBLIC ET FERMETURE COMME RUE - EMPIÈTEMENTS - 3770, RUE OLYMPIA - SERVITUDES DE MAINTIEN

Considérant la recommandation numéro CCU-20150415-8.1 du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la demande de dérogation mineure ayant pour but de régulariser, au 3770 rue Olympia, l'espace libre de 0,35 mètre au lieu de 1,2 mètre prescrit entre la piscine et la ligne latérale de propriété;

Considérant que cette recommandation du comité consultatif d'urbanisme était conditionnelle, notamment, à l'inscription d'un acte de servitudes pour les empiètements, dans l'emprise de la rue Orient, de la clôture et du trottoir ceinturant la piscine installés sur l'immeuble concerné;

Considérant qu'aux termes de la résolution numéro 150512-219 adoptée à son assemblée du 12 mai 2015, le conseil municipal a accordé la dérogation mineure demandée relative au 3770 rue Olympia, conformément à la recommandation du comité consultatif d'urbanisme ci-dessus mentionnée;

Considérant que les parcelles de terrain qui seront grevées de ces servitudes font partie de l'emprise de la rue Orient (lot 2 702 376).

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

De retirer du domaine public de la Ville et de fermer comme rue publique les deux (2) parties du lot 2 702 376 du cadastre du Québec, circonscription foncière de Laprairie, faisant partie de l'emprise de la rue Orient, illustrées sur le plan accompagnant la description technique préparée par Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, le 7 novembre 2016 sous le numéro 36 575 de ses minutes.

D'approuver le projet d'acte aux termes duquel la Ville crée des servitudes de maintien en état afin de régulariser les empiètements, dans l'emprise de la rue Orient, d'une partie du trottoir de la piscine, de la clôture et de la haie installés sur l'immeuble sis au 3770 rue Olympia, le tout selon les termes et conditions stipulés au projet d'acte.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville le projet d'acte de servitudes de maintien en état ainsi que tous autres documents pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-392

11.2 SERVICES PROFESSIONNELS - COUR MUNICIPALE - GRILLE D'ÉVALUATION ET DE PONDÉRATION- APPROBATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'approuver la grille d'évaluation et de pondération pour l'analyse des soumissions dans le cadre d'un appel d'offres relatif aux services professionnels à être fournis à titre de procureur de la Cour municipale, telle que soumise.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-393

11.3 EXPROPRIATION POUR SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - LOT 5 462 501 PTIES - 4305 CHEMIN DES PRAIRIES - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Francine Raymond
Et résolu

D'autoriser le dépôt d'un avis d'expropriation et les autres procédures judiciaires requises pour que la Ville de Brossard obtienne un droit de servitude d'utilité publique pour l'installation, le maintien, la réfection, le remplacement et l'entretien des lignes de distribution d'énergie électrique et de lignes de télécommunication, sur deux parties du lot 5 462 501 du cadastre du Québec, situé au 4305 Chemin des Prairies, propriété de Solina granite et pierres naturelles inc., tels que décrits à la description technique préparée par Monsieur Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 21 novembre 2016, sous sa minute 36 657.

D'autoriser le chef de service contentieux à accorder un mandat aux professionnels requis, notamment à une firme d'avocats, à un arpenteur-géomètre et à un évaluateur, en vue de la préparation des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et pour effectuer les représentations requises devant les différentes instances appropriées.

D'autoriser le chef de service contentieux à signer pour et au nom de la Ville de Brossard tout document nécessaire pour donner effet à la présente décision.

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt REG-357, poste budgétaire 22-03570-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-394

11.4 EXPROPRIATION DU LOT 4 223 090 POUR FINS DE RÉSERVE FONCIÈRE ET EXPROPRIATION DU LOT 4 223 089 POUR SERVITUDE D'UTILITÉ PUBLIQUE - 4240 CHEMIN DES PRAIRIES - AUTORISATION

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Et résolu

D'autoriser le dépôt d'un avis d'expropriation et les autres procédures judiciaires requises pour que la Ville de Brossard obtienne la propriété du lot 4 223 090 du cadastre du Québec, appartenant à Robert Brossard, tel que décrit à la description technique préparée par Monsieur Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 15 mai 2017, sous sa minute 37 377, le tout pour fins de réserve foncière.

D'autoriser le dépôt d'un avis d'expropriation et les autres procédures judiciaires requises pour que la Ville de Brossard obtienne un droit de servitude d'utilité publique pour l'installation, le maintien, la réfection, le remplacement et l'entretien des lignes de distribution d'énergie électrique et de lignes de télécommunication, sur une partie du lot 4 223 089 du cadastre du Québec, situé au 4240 chemin des Prairies, propriété de Robert Brossard, tel que décrit à la description technique préparée par Monsieur Martin Lavoie, arpenteur-géomètre, en date du 21 novembre 2016, sous sa minute 36 657.

D'autoriser le chef de service contentieux à accorder un mandat aux professionnels requis, notamment à une firme d'avocats, à un arpenteur-géomètre et à un évaluateur, en vue de la

préparation des documents nécessaires à l'exécution de la présente décision et pour effectuer les représentations requises devant les différentes instances appropriées.

D'autoriser le chef de service contentieux à signer pour et au nom de la Ville de Brossard tout document nécessaire pour donner effet à la présente décision.

D'autoriser le trésorier à acquitter les sommes nécessaires, et ce, à même les disponibilités du règlement d'emprunt no REG-357, poste comptable 22-03570-411.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-395

11.5 PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - PPCMOI-2017-001 - 8220, BOULEVARD TASCHEREAU - ADOPTION DE LA RÉOLUTION

Considérant qu'une demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) a été déposée pour le centre commercial situé au 8220 Taschereau;

Considérant que le comité consultatif d'urbanisme recommande au conseil municipal d'accueillir favorablement la présente demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), REG-367 relatif à la proposition d'occupation du mail commercial situé au 8220, boulevard Taschereau;

Considérant que le conseil a entériné la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170517-10.1 relative à la demande de projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) pour l'occupation de la propriété située au 8220 Taschereau - zone MS-429;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'adopter en vertu du règlement relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI-2017-001), la résolution afin de réduire la distance minimale à 340 mètres au lieu de 500 mètres entre une suite occupée par l'usage principal ou additionnel C4-01-01 (Restaurant ou café) et un bâtiment principal occupé par l'usage P1-01-03 (École secondaire ou collège) pour l'immeuble situé au 8220, boulevard Taschereau, à la condition suivante :

- Que les droits liés au projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI) sont éteints dès que l'usage cesse ou est interrompu pendant une période d'au moins sept (7) mois consécutifs ou si les équipements ou les installations nécessaires à l'exercice de cet usage sont enlevés sans être remplacés ou remis en place pendant une période d'au moins sept mois consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-396

11.6 PROJET PARTICULIER DE CONSTRUCTION, DE MODIFICATION OU D'OCCUPATION D'UN IMMEUBLE - PPCMOI-2017-002 - 9330, BOULEVARD LEDUC - ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÉOLUTION

Considérant qu'une demande a été déposée en vertu du règlement REG-367 dans le cadre d'un projet particulier de construction, de modification ou d'occupation d'immeuble pour la propriété sise au 9330 boul. Leduc, suite 5, lot 3 899 510;

Considérant que le projet portant le numéro CCU-20170614-10.1 a été présenté comité consultatif d'urbanisme en date du 14 juin 2017 et que ce dernier a accueilli favorablement la présente demande; selon les paramètres suivants :

- Autoriser une superficie maximale de plancher de 210 m² occupée par l'usage C12-01-01 Bar alors que le règlement de zonage autorise un maximum de 200 m²;
- Autoriser une superficie maximale de terrasse de 175 m² desservant l'usage additionnel C12-01-01 Bar alors que le règlement de zonage autorise un maximum de 50% de la suite desservant un tel usage jusqu'à un maximum de 100 m²;
- Réduire à nulle la distance séparatrice entre deux suites occupée par l'usage principal ou additionnel C12-01-01 Bar;

- Permettre à ce que les plantations requises au périmètre d'une terrasse en vertu du règlement de zonage soient espacées d'une distance excédant 1,5 m tel que prescrit.
- Autoriser le concept architectural ainsi que les aménagements du projet tel que démontré dans les documents déposés par le requérant;

Considérant que la demande est conforme au plan d'urbanisme de la Ville de Brossard;

Considérant que la demande répond aux critères d'évaluation du règlement sur les PPCMOI numéro 367;

Considérant que les autres éléments du projet sont conformes à la réglementation d'urbanisme;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'adopter en vertu du règlement REG-367 relatif aux projets particuliers de construction, de modification ou d'occupation d'un immeuble (PPCMOI), un second projet de résolution PPCMOI-2017-002 visant à autoriser un projet d'occupation du restaurant-microbrasserie Archibald au 9330, boulevard Leduc, selon les plans soumis et aux conditions suivantes :

- La résolution du conseil municipal approuvant ledit projet est valide jusqu'à modification du concept approuvé. En cas de modification dudit projet, la résolution deviendra nulle et sans effet;
- Un support à vélo devra être installé dans un rayon maximal de 30 m du centre de l'Esplanade
- Tous les trottoirs devront avoir un espace libre d'un minimum de 1,83 mètre (6 pieds);
- Dans l'optique que l'arbre présent dans la zone de travaux est relocalisé, ce dernier devra être situé à proximité du projet;
- L'affichage devra faire l'objet d'une analyse en vertu du règlement REG-361 relatif au plan d'implantation et d'intégration architectural;
- Les droits liés au PPCMOI sont éteints dès lors que l'usage cesse ou est interrompu pendant une période d'au moins sept (7) mois consécutifs ou si les équipements ou les installations nécessaires à l'exercice de cet usage ont été enlevés sans être remplacés ou remis en place pendant une période d'au moins sept mois consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-397

11.7 RÈGLEMENT REG-309-03 MODIFIANT LE REG-309 RELATIF À LA CONSTITUTION D'UN FONDS DE ROULEMENT – ADOPTION DU RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 4 juillet 2017;

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'adopter le règlement REG-309-03 *modifiant le REG-309 relatif à la constitution d'un fonds de roulement*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-398

11.8 RÈGLEMENT REG-351-01 MODIFIANT LE RÈGLEMENT REG-351 RELATIF À LA DISTRIBUTION DES SACS D'EMPLETTES – ADOPTION DU RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Alexandre Plante à la séance du 4 juillet 2017;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'adopter le règlement REG-351-01 *modifiant le règlement REG-351 relatif à la distribution des sacs d'emplètes*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-399

11.9 **RÈGLEMENT REG-362-02 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LA PORTÉE DE L'ARTICLE DE REMPLACEMENT PRÉCISANT LES MODALITÉS ABROGATIVES ET L'ANNEXE B – GRILLES DES USAGES ET NORMES, DE LA FAÇON SUIVANTE :**

- EN MODIFIANT CERTAINES NOTES ET USAGES AUTORISÉS AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES Ic-660, Mc-662, Ij-663 ET Hv-675;
- EN MODIFIANT CERTAINES NOTES ET MARGES AUX GRILLES DES USAGES ET DES NORMES Hb-268, Hi-520, Hi-592, Hi-606, Hi-615 ET Hi-637;
- EN MODIFIANT LE CODE ALPHANUMÉRIQUE DE LA GRILLE DES USAGES ET DES NORMES Mc-317 POUR Hc-317 – ADOPTION DU SECOND PROJET DE RÈGLEMENT

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 4 juillet 2017;

Considérant qu'un premier projet de règlement a été adopté à la séance ordinaire du 4 juillet 2017 et qu'une assemblée publique de consultation a été tenue le 19 juillet suivant à l'égard de ce premier projet de règlement;

Considérant que suite à cette assemblée, des modifications ont été apportées au deuxième alinéa de l'article 12 quant au nombre de logements visés dans la grille des usages et normes passant de « moins de 6 logements » à « 6 logements et moins »;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'adopter le second projet de règlement REG-362-02 modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier la portée de l'article de remplacement précisant les modalités abrogatives et l'annexe B – grilles des usages et normes, de la façon suivante :

- en modifiant certaines notes et usages autorisés aux grilles des usages et des normes Ic-660, Mc-662, Ij-663 et Hv-675;
- en modifiant certaines notes et marges aux grilles des usages et des normes Hb-268, Hi-520, Hi-592, Hi-606, Hi-615 et Hi-637;
- en modifiant le code alphanumérique de la grille des usages et des normes Mc-317 pour Hc-317;

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-400

11.10 **RÈGLEMENT REG-362-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES Hs-408 ET Ps-410 – AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Alexandre Plante à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-362-03 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier les limites des zones Hs-408 et Ps-410*. Le conseiller Alexandre Plante demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à tous les membres du conseil.

170822-401

11.11 **RÈGLEMENT REG-362-03 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN DE MODIFIER LES LIMITES DES ZONES Hs-408 ET Ps-410 – ADOPTION DU PREMIER PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'adopter le premier projet de règlement REG-362-03 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin de modifier les limites des zones Hs-408 et Ps-410*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-402

11.12 **RÈGLEMENT REG-362-04 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE ZONAGE REG-362 AFIN D'AJOUTER DES NORMES SPÉCIFIQUES RELATIVES À L’AFFICHAGE DANS LA ZONE MC-662 – ADOPTION DU PROJET DE RÈGLEMENT**

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'adopter le règlement REG-362-04 *modifiant le règlement de zonage REG-362 afin d'ajouter des normes spécifiques relatives à l'affichage dans la zone Mc-662*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-403

11.13 **RÈGLEMENT REG-397 RELATIF À L'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Pascal Forget à la séance du 4 juillet 2017;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'adopter le règlement REG-397 *relatif à l'occupation du domaine public*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-404

11.14 **RÈGLEMENT REG-401 DÉTERMINANT LE RAYON DE PROTECTION ENTRE LES SOURCES D'EAU POTABLE ET LES OPÉRATIONS VISANT L’EXPLORATION ET L’EXPLOITATION D’HYDROCARBURES – ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Alexandre Plante à la séance du 4 juillet 2017;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'adopter le règlement REG-401 *déterminant le rayon de protection entre les sources d'eau potable et les opérations visant l'exploration et l'exploitation d'hydrocarbures*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-405

11.15 **RÈGLEMENT REG-402 SUR LA PRÉVENTION INCENDIE - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Serge Séguin à la séance du 4 juillet 2017;

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'adopter le règlement REG-402 *sur la prévention incendie*, tel que soumis.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-406

11.16 **RÈGLEMENT REG-403 POUR L'ACQUISITION DES TERRAINS DU MTMDET, DU FONDS DE PLACEMENT IMMOBILIER COMINAR, DE 9260-0873 QUÉBEC INC ET DE 9274-3046 QUÉBEC INC., PERMETTANT L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCÈS À L'AUTOROUTE 10 OUEST (ACCESSIBLE À PARTIR DU BOULEVARD DU QUARTIER) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 9 112 000 \$ - ADOPTION DU RÈGLEMENT**

Considérant qu'un avis de motion du présent règlement a été donné par le conseiller Daniel Lucier à la séance du 4 juillet 2017;

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'adopter le règlement REG-403 pour l'acquisition des terrains du MTMDET, du fonds de placement immobilier Cominar, de 9260-0873 Québec inc et de 9274-3046 Québec inc., permettant l'aménagement d'une voie d'accès à l'autoroute 10 ouest (accessible à partir du boulevard du Quartier) et décrétant un emprunt de 9 112 000 \$, tel que soumis.

Un débat s'engage.

Le conseiller Pierre Jetté, appuyé par le conseiller Claudio Benedetti propose de reporter l'adoption du règlement REG-403 jusqu'à l'obtention des informations additionnelles demandées. Le maire suppléant Daniel Lucier appelle le vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Antoine Assaf, Monsieur Pierre Jetté et Madame Doreen Assaad.

Votent contre: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoghue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin et Monsieur Alexandre Plante.

Le report du règlement REG-403 est par conséquent rejeté à la majorité.

Concernant la proposition principale et à la demande de la conseillère Doreen Assaad, le maire suppléant procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoghue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin et Monsieur Alexandre Plante.

Votent contre: Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Pierre Jetté, Monsieur Antoine Assaf et Madame Doreen Assaad.

ADOPTÉE SUR DIVISION

170822-407

11.17 **RÈGLEMENT REG-404 ORDONNANT DES TRAVAUX MUNICIPAUX POUR L'AMÉNAGEMENT D'UNE VOIE D'ACCÈS MENANT À L'AUTOROUTE 10 OUEST (ACCESSIBLE À PARTIR DU BOULEVARD DU QUARTIER) ET DÉCRÉTANT UN EMPRUNT DE 9 847 000 \$ - AVIS DE MOTION**

Avis de motion est donné par le conseiller Pascal Forget à l'effet que sera présenté, lors d'une prochaine séance, le règlement REG-404 *ordonnant des travaux municipaux pour l'aménagement d'une voie d'accès menant à l'autoroute 10 Ouest (accessible à partir du boulevard du quartier) et décrétant un emprunt de 9 847 000 \$*. Le conseiller Pascal Forget demande une dispense de lecture dudit projet de règlement dont copie est remise à tous les membres du conseil.

12. Urbanisme

170822-408

12.1 **COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME - CCU - PROCÈS-VERBAUX - RÉUNIONS DU 12 JUILLET ET DU 2 AOÛT 2017**

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'entériner les recommandations du comité consultatif d'urbanisme émanant de ses procès-verbaux du 12 juillet et du 2 août 2017 en ce qui concerne le plan d'ensemble et les plans d'implantations et d'intégration architecturale énumérés ci-dessous, selon les recommandations et conditions consignées aux procès-verbaux:

Points favorables - CCU du 12 juillet 2017

- CCU-20170712-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0289 – 8505, avenue Saguenay – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0207 – 5980-5982, rue Baillargeon – construction – habitations unifamiliales jumelées;*
- CCU-20170712-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0279 – 5835, rue Auteuil – construction – habitation trifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0280 – 5839, rue Auteuil – construction – habitation trifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0306 – 7810, rue Liverpool – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0258 – 7255, boulevard Pelletier – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.8 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0304 – 5675, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.9 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0299 – 1675, rue Agnès – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.10 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0315 – 5786, rue Alexandre – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.11 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0227 – 6052, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-5.12 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0321 – 5605, rue Aline – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170712-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0295 – 4205, place Java – aménagement du stationnement – bâtiment industriel;*
- CCU-20170712-7.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0310 – 2004, boulevard Rome – affichage – Metro Bellemare;*
- CCU-20170712-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0277 – 8200, boulevard Taschereau – affichage – Reinhart Thibert et associés dentistes;*

Point défavorable - CCU du 12 juillet 2017

- CCU-20170712-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0168 – 6010, rue Baillargeon – construction – habitation unifamiliale isolée.*

Points favorables - CCU du 2 août 2017

- CCU-20170802-3.1 *Plan d'ensemble – 8300-8310-8320 boulevard St-Laurent - Projet de développement trois (3) tours résidentielles;*
- CCU-20170802-3.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0275 - 5115 boulevard Lapinière – construction – bâtiment accessoire – stationnement étagé phase 2 à 4;*

- CCU-20170802-3.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) Phase 1 – 2017-0314 - 8300 boulevard St-Laurent - Projet de développement trois (3) tours résidentielles*
- CCU-20170802-5.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0288 – 1710, rue Alcide – construction – habitation multifamiliale isolée de 8 logements;*
- CCU-20170802-5.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0291 – 5682, rue Auclair – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170802-5.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0300 – 1681, rue Agnès – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170802-5.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0332 – 7730, rue Liverpool – construction – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170802-5.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) 2017-0338 – 5480, rue Chevalier – agrandissement – habitation unifamiliale isolée;*
- CCU-20170802-6.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0259 – 9430, boulevard Taschereau – agrandissement du poste d'essence – Costco;*
- CCU-20170802-6.2 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0317 – 9500, boulevard Leduc – modification architecturale – BFly;*
- CCU-20170802-6.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0312 – 2151, boulevard Lapinière, suite 122 – réfection de façade – Decathlon;*
- CCU-20170802-6.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0351 – 9700, boulevard Leduc, suite 10 et 15 – bâtiment P6 – Phase 2 – Quartier Dix30 – réfection de la façade - Vibe Cycle;*
- CCU-20170802-7.1 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0257 – 9430, boulevard Taschereau – affichage – Costco;*
- CCU-20170802-7.2 *Retiré;*
- CCU-20170802-7.3 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0329 – 8505, boulevard Taschereau, suite C – affichage – Prillo;*
- CCU-20170802-7.4 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0340 – 7405, boulevard Grande Allée, suite 70 – affichage – Salades Sensations;*
- CCU-20170802-7.5 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0250 – 1850, boulevard Panama, suites 400 et 607 – affichage – BMO Nesbitt Burns;*
- CCU-20170802-7.6 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0379 – 8015, boulevard du Quartier, suite 106 – affichage – Easy Financière;*
- CCU-20170802-7.7 *Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) – 2017-0352 - 9700, boulevard Leduc, suite 10 et 15 – bâtiment P6 – Phase 2 – Quartier Dix30 – affichage - Vibe Cycle.*

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-409

12.2

U-NID-VERT-BROSSARD – LOGEMENT ABORDABLE – RÉSERVATION DU TERRAIN SITUÉ AU 6840 BOULEVARD MILAN - ENGAGEMENT

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

De s'engager à réserver le terrain situé au 6840 boulevard Milan et à entreprendre des négociations avec U-Nid-Vert Brossard en vue d'une vente pour la réalisation d'un projet de logement abordable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-410

12.3 DÉROGATION MINEURE - 5682, RUE AUCLAIR - ZONE HA-210

a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre une largeur de bâtiment de 6,65 mètres au lieu de 7 mètres, tel que prescrit.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170802-8.4 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 5682, rue Auclair - zone Ha-210.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-411

12.4 DÉROGATION MINEURE - 8300, BOULEVARD ST-LAURENT - ZONE HS-408

a) Audition des personnes intéressées;
Des commentaires sont formulés sur cette demande.

b) Adoption

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre la construction de 16 étages, au lieu de 15 étages, tel que prescrit.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170802-8.3 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 8300, boulevard St-Laurent - zone Hs-408.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-412

12.5 DÉROGATION MINEURE - 3800, BOULEVARD MATTE - ZONE IJ-530

a) Audition des personnes intéressées;
Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre l'installation d'un réservoir extérieur de 4,10 mètres, au lieu de 2 mètres maximum tel qu'exigé.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170802-8.2 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 3800, boulevard Matte - zone lj-530.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-413

12.6 DÉROGATION MINEURE - 1710, RUE ALCIDE - ZONE HA-180

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre un ratio de cases de stationnement de 1,25 case par logement au lieu de 1,5 case par logement, tel que requis.

En conséquence,

Il est proposé par la conseillère Francine Raymond
Appuyé par le conseiller Pascal Forget
Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170802-8.1 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 1710, rue Alcide - zone Ha-180.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-414

12.7 DÉROGATION MINEURE - 1850, AVENUE PANAMA - ZONE MP-165

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but de permettre qu'une enseigne se situe sur une portion de façade du rez-de-chaussée, étant une façade autre qu'une portion de façade donnant directement sur la suite visée par l'affichage.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget
Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170802-8.5 à l'effet d'accorder la dérogation mineure pour la propriété située au 1850, avenue Panama - Zone Mp-165.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-415

12.8 DÉROGATION MINEURE – 9156, BOULEVARD LEDUC – ZONE ML-395

a) Audition des personnes intéressées;

b) Adoption

CONSIDÉRANT la réception d'une demande de dérogations mineures à l'égard du 9156, boulevard Leduc visant à permettre une enseigne sur chacune des façades sud-ouest et nord-est de l'avant-dernier étage du bâtiment plutôt qu'au dernier étage, tel que prescrit par le règlement de zonage REG-362 ainsi qu'à permettre une enseigne sur vitrage à l'entrée principale sur 100% de la vitrine, contrairement aux proportions autorisées;

CONSIDÉRANT qu'il est possible pour le requérant de se conformer aux dispositions des règlements d'urbanisme, en proposant notamment un affichage à l'horizontal sur le parapet du bâtiment au lieu de préconiser l'affichage dérogatoire proposé à l'avant-dernier étage ;

CONSIDÉRANT que la demande de dérogation mineure afin d'autoriser une enseigne sur vitrage à l'entrée principale sur 100% de la vitrine aura quant à elle peu ou pas d'impact sur la jouissance du droit de propriété des voisins;

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170802-8.6 à l'égard d'une demande de dérogations mineures pour la propriété située au 9156 boulevard Leduc - zone MI-395, à l'effet :

D'accorder la dérogation mineure demandée pour une enseigne sur vitrage à l'entrée principale sur 100% de la vitrine;

De refuser la dérogation mineure demandée pour une enseigne sur une portion de la façade de l'avant-dernier étage sur chacune des façades sud-ouest et nord-est, suivant les motifs énoncés précédemment.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-416

12.9 DÉROGATION MINEURE - 7810, RUE LIVERPOOL – ZONE HL-594

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser un espace libre latéral droit de 4,80 mètres au lieu de 6 mètres tel que prescrit et d'autoriser des espaces libres latéraux totaux de 10,80 mètres au lieu de 12 mètres tel que prescrit.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170712-8.2 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 7810, rue Liverpool – zone HI-594.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-417

12.10 DÉROGATION MINEURE - 6050 ET 6052, RUE ALINE - ZONE HA-216

a) Audition des personnes intéressées;

Aucun commentaire n'a été formulé.

b) Adoption

CONSIDÉRANT qu'une demande de dérogation mineure a été déposée ayant pour but d'autoriser une hauteur de bâtiment de 2 étages au lieu d'un étage, tel que prescrit.

En conséquence,

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'entériner la recommandation du comité consultatif d'urbanisme numéro CCU-20170712-8.3 à l'effet d'accorder la dérogation mineure demandée pour la propriété située au 6050 et 6052, rue Aline - zone Ha-216.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-418

12.11 CLUBS DE VÉHICULES TOUT TERRAIN (VTT) – ACCÈS À L'ANNÉE - MODIFICATION DE L'ENTENTE

Considérant l'entente intervenue en 2015 entre la Ville et le Club de VTT Coureurs des bois Rive-sud, tel qu'approuvée par la résolution 150825-372;

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville, un addenda à l'entente conclue avec les clubs de véhicules tout terrain (VTT) circulant sur le territoire pour la période 2015 à 2020, de manière à permettre comme projet-pilote en 2018, la circulation de ces véhicules pendant toute l'année, avec possibilité de renouvellement à la discrétion de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-419

12.12 GESTION – PROGRAMME ADAPTATION DOMICILE (PAD) – CONTRAT SP-17-1128 – GESTION DES PROGRAMMES SHQ MONTRÉAL – OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1128 pour la gestion des dossiers relatifs aux programmes de subvention de la Société d'Habitation du Québec, soit le Programme d'adaptation à domicile (PAD) à Gestion des Programmes SHQ Montréal, dont la soumission était conforme, pour une période de deux ans, selon les prix unitaires soumis et selon les conditions de sa soumission et du devis pour un montant de 91 980,00 \$, taxes incluses.

La somme est disponible au budget de fonctionnement.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13. Génie

170822-420

13.1 STABILISATION DES BERGES DU RUISSEAU DAIGNEAULT - SP-17-1097 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1097 relatif aux travaux de stabilisation des berges au plus bas soumissionnaire conforme, soit Bau-Québec Ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 1 605 685,66 \$, taxes incluses.

Que l'octroi de ce contrat est conditionnel à l'entrée en vigueur du règlement d'emprunt REG-393.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

13.2 Retiré

170822-421

13.3 TOD SOLAR UNIQUARTIER - AGGLOMÉRATION DE LONGUEUIL - ENREGISTREUR DE DÉBOREMENT SUR L'ENSEMBLE DES OUVRAGES - RÉSEAU D'ÉGOUT DU PROJET - ENGAGEMENT D'ATTENTE DE LA VILLE DE BROSSARD

Considérant que l'agglomération de Longueuil s'est déjà engagée à installer des enregistreurs de débordements via sa résolution CA-140529-1.32;

Considérant que l'agglomération de Longueuil a adopté le règlement, CA-2014-215, ordonnant l'acquisition d'équipement d'enregistrement de débordements et pourvoyant au paiement d'honoraires professionnels pour l'élaboration d'un plan de gestion des débordements d'eaux usées et la mise en œuvre, et décrétant à cette fin, un emprunt n'excédant pas \$ 4 M pour une période de 20 ans;

Considérant que l'agglomération de Longueuil a octroyé le contrat d'installation des enregistreurs en mars 2017 à la firme Filtrium, réf. résolution CA-170316-6.1 en pièce jointe; Considérant que l'installation des équipements devrait débuter à l'automne 2017 et durer de 6 à 9 mois;

Considérant qu'à l'approche de la période électorale, la dernière séance du conseil d'agglomération aura lieu le 21 septembre prochain et les délais de transmission des documents administratifs étant dépassés concernant cette séance, l'Agglomération de Longueuil propose une lettre d'intention confirmant auprès du MDDELCC l'échéancier de réalisation du projet Solar et des équipements aux ouvrages situés en aval du projet;

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget

Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'attendre que l'Agglomération de Longueuil installe un enregistreur de débordement sur l'ensemble des ouvrages de surverse en aval du projet Solar Uniquartier, et ce, avant la mise en service du réseau d'égout d'eaux usées du projet Solar Uniquartier, afin de se conformer à l'article 31 du règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées, avant la mise en service du réseau d'égout du projet Solar Uniquartier.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-422

13.4 TRAVAUX D'ENFOUISSEMENT DES UTILITÉS PUBLIQUES ET DE RÉAMÉNAGEMENT DU CHEMIN DES PRAIRIES - CONTRAT SP-17-964 - OCTROI DE CONTRAT

Considérant que dans le cadre de l'appel d'offres SP-17-964, deux soumissions ont été déposées à la ville dans les délais requis;

Considérant qu'après analyse, l'une des soumissions déposées s'avère non-conforme, et par ce fait, Environnement Routier NRJ inc. devient le plus bas et seul soumissionnaire conforme;

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin

Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-964 relatif aux travaux d'enfouissement des utilités publiques et de réaménagement du chemin des Prairies, entre le chemin de fer du Canadien National (CN) SUB Massena et la rue de Londres au plus bas soumissionnaire conforme, soit Environnement Routier NRJ inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 7 264 969,01 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-423

13.5 RÉOLUTION 170411-197 - PARC LUNAN - PROLONGATION DU RÉSEAU HYDRO-QUÉBEC - MODIFICATION

Considérant que la résolution 170411-197 a autorisé les travaux de prolongement du réseau d'Hydro-Québec;

Considérant que les travaux ont déjà été exécutés par Hydro-Québec;

Considérant que la facture reliée à l'exécution des travaux de prolongement a été transmise à la Ville de Brossard;

Considérant que la Direction des finances requiert un mode de financement en lien avec le poste budgétaire.

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'annuler le dernier paragraphe de la résolution 170411-197 et de le remplacer par le suivant :

- D'autoriser un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 29 977,31 \$, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels, égaux et consécutifs, afin de financer le solde des travaux de prolongement du réseau d'Hydro-Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-424

13.6 RÉFECTION DU SECTEUR BROUSSEAU - REG-386 - TRAVAUX DE RÉFECTION DE LA RUE RODIER - APPROBATION DE L'ENTENTE

Considérant que Placements Gabriel Gagnon Inc. (la Société) a signé l'entente préparée par le Service des affaires juridiques relative aux travaux de bouclage d'aqueduc de la rue Rodier dans le cadre du contrat de réfection du secteur Brosseau (l'Entente);

Considérant que l'Entente prévoit notamment la création d'une servitude de passage temporaire sur une partie de l'immeuble de la Société pendant la durée des travaux;

Considérant que l'Entente prévoit également un engagement de la Société à consentir gratuitement en faveur de la Ville, lorsque les travaux seront complétés, une servitude réelle et perpétuelle d'utilités publiques pour la conduite d'aqueduc qui traversera l'immeuble de la Société;

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver l'entente signée par Placements Gabriel Gagnon Inc. (la Société) le 20 juin 2017.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'entente ainsi que tout autre document pour donner effet à la présente résolution, dont, notamment, l'acte de servitude réelle et perpétuelle par la Société en faveur de la Ville pour la conduite d'aqueduc qui traversera l'immeuble de la Société, lequel acte de servitude sera préparé et signé uniquement lorsque les travaux seront complétés.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-425

13.7 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DU CENTRE COMMUNAUTAIRE MARIE-VICTORIN - CONTRAT SP-17-1106 - TERMINAISON DU PROCESSUS D'APPEL D'OFFRES

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

De ne pas donner suite au processus d'appel d'offres en lien avec le projet Réfection de l'enveloppe du centre communautaire Marie-Victorin - Contrat SP-17-1106, compte tenu du prix élevé des soumissions reçues et des écarts importants par rapport au prix du marché.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-426

13.8 RÉFECTION DE L'ENVELOPPE DE L'HÔTEL DE VILLE – CONTRAT SP-13-574 - FOURNITURE DES SERVICES PROFESSIONNELS EN ARCHITECTURE, EN ARCHITECTURE DE PAYSAGE ET EN INGÉNIERIE – MAJORATION DES SERVICES

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

De modifier la résolution 131001-410, concernant le contrat SP-13-574, relatif à la fourniture des services professionnels en architecture, en architecture de paysage et en ingénierie pour la réalisation des plans et devis des travaux de réfection extérieurs de l'hôtel de ville, incluant la surveillance de chantier, afin de majorer les services de surveillance des travaux, au coût de à 13 590,05 \$, taxes incluses, conformément à l'article 573.3 de la Loi sur les cités et villes.

Les sommes requises pour ce contrat sont disponibles au budget d'immobilisation et le contrat est assujéti à la politique de gestion contractuelle pour le coût total déposé, ce qui inclut l'ajustement effectué en vertu de la présente résolution.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Pierre Jetté, le maire suppléant procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoghue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin et Monsieur Alexandre Plante.

Votent contre: Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Antoine Assaf, Monsieur Pierre Jetté et Madame Doreen Assaad.

ADOPTÉE SUR DIVISION

170822-427

13.9 RÉFECTION DU STATIONNEMENT DU CENTRE SOCIOCULTUREL - CONTRAT SP-17-1065 - FINANCEMENT SUPPLÉMENTAIRE PAR LE FONDS DE ROULEMENT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'accorder des dépenses supplémentaires au contrat SP-17-1065, relatif aux services professionnels en ingénierie - Réfection du stationnement du centre socioculturel, pour un montant de 9 646,40 \$, taxes incluses.

D'autoriser pour le paiement de cette dépense un emprunt au fonds de roulement d'un montant de 8 808,45 \$, taxes nettes, remboursable en dix (10) versements annuels, égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-428

13.10 SURVEILLANCE DES TRAVAUX AVEC PROMOTEURS - CONTRAT SP-15-743 - GROUPE QUALITAS - AUGMENTATION DES HONORAIRES

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'accorder l'augmentation des honoraires professionnels afférents au mandat SP-15-743 (contrat-cadre) pour le paiement des services rendus de surveillance des travaux pour un montant de 30 636,03 \$, taxes incluses.

Que ces sommes soient remboursées par les lettres de garantie bancaire des promoteurs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-429

13.11 RUE LENNON - CONSTRUCTION D'UN TROTTOIR ET DÉPLACEMENT DE BASES DE LUMINAIRE

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'octroyer le remboursement au promoteur 9238-5814 Québec inc. au montant maximum de 34 969,65 \$, taxes incluses, pour les travaux du nouveau trottoir et du déplacement des bases du luminaire selon le protocole intervenu avec 9238-5814 Québec inc., étant donné l'absence de trottoir sur la section de rue déjà exécutée. Les parties pourront négocier (Ville et 9238-5814 Québec inc.) une entente pour la réalisation de ce trottoir, par le promoteur 9238-5814 Québec inc., aux frais de la Ville (art.6.1 du protocole).

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement au montant de 29 029,05 \$, taxes nettes, ainsi que la couverture des imprévus équivalant à 10 % du coût des travaux au montant de 2 902,90 \$, taxes nettes, pour un emprunt total de 31 931,95 \$, taxes nettes, remboursable en cinq (5) versements annuels égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-430

13.12 ACQUISITION D'AFFICHEURS DE VITESSE - CONTRAT SP-17-1123 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoghue

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1123 relatif à l'acquisition d'afficheurs de vitesse au plus bas soumissionnaire conforme, soit Signel Services inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant total de 95 199,30 \$, taxes incluses conditionnellement à la réception de la certification IP65.

D'autoriser un emprunt au fonds de roulement de 86 929,65 \$, taxes nettes, remboursable en cinq (5) versements annuels, égaux et consécutifs.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-431

13.13 SERVICES PROFESSIONNELS - RÉAMÉNAGEMENT DU BASSIN DE RÉTENTION DU PARC LÉMERY - CONTRAT SI-17-1124 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'accorder le contrat SI-17-1124, relatif aux services professionnels - Réaménagement du bassin de rétention du parc Lémery, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage dans le cadre de l'analyse du comité de sélection, soit Les Consultants S.M. inc., selon les termes et conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 71 859,38 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-432

13.14 SERVICES PROFESSIONNELS EN GESTION ET SURVEILLANCE - RÉFECTION DU SECTEUR BROUSSEAU - REG-386 - CONTRAT SP-17-1138 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'accorder le contrat de services professionnels SP-17-1138 relatif aux services professionnels en gestion et surveillance des travaux de réfection du secteur Brosseau, au soumissionnaire ayant obtenu le meilleur pointage final en fonction de la grille d'évaluation et du prix, soit Comeau Expert Conseils (4368894 CANADA inc.), selon les prix forfaitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 276 974,78 \$, taxes incluses.

Cet octroi est conditionnel à l'obtention d'un certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) pour les travaux de réfection du secteur Brosseau et que ce certificat ne modifie pas la nature des travaux visés au document d'appel d'offres de façon essentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-433

13.15 TRAVAUX DE CONSTRUCTION DU PONT D'ÉTAGEMENT DU QUARTIER & DE SES APPROCHES - LOI SUR LA QUALITÉ DE L'ENVIRONNEMENT - ARTICLE 32 - MDDELCC - DEMANDES DE CERTIFICATS D'AUTORISATION POUR LES LOTS 2 & 3

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

De mandater la firme-conseils SNC-Lavalin à soumettre les demandes de certificat d'autorisation en vertu de l'article 32, auprès du ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), pour les travaux de construction du pont d'étagement du Quartier et de ses approches sur le boulevard du Quartier, et à présenter tout engagement en lien avec ces demandes.

De confirmer l'engagement à transmettre au ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC), au plus tard 60 jours après la fin des travaux de chaque lot assujetti à la demande d'autorisation, une attestation signée par un ingénieur quant à la conformité des travaux en lien avec l'autorisation accordée et d'autoriser le paiement des frais afférents à l'émission des certificats d'autorisation, à l'attention du ministre des Finances du Québec.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-434

13.16 TRAVAUX D'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS PIÉTONNIERS THIERRY, TOURIGNY, ALAIN, ALBANIE, PARC BAUDELAIRE ET INSTALLATION DES BASES POUR L'ÉCLAIRAGE DES SENTIERS DE LA RUE LUXOR - CONTRAT SP-17-1125 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Alexandre Plante

Et résolu

D'octroyer le contrat SP-17-1125 relatif aux travaux d'éclairage des sentiers Thierry, Tourigny, Alain, Albanie et parc Baudelaire ainsi que l'installation des bases pour l'éclairage des sentiers de la rue Luxor, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Les Entreprises Électriques Anger Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 171 216,31 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-435

13.17 TRAVAUX DE PLANAGE, PAVAGE ET RÉFECTION DE TROTTOIRS - RIVARD - CONTRAT SP-17-1075 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

D'octroyer le contrat SP-17-1075 relatif à des travaux de planage, pavage et réfection de trottoirs du boulevard Rivard (entre Marie-Victorin et Sorbonne) et la mise en place de la couche d'usure de la place de Java, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Pavage

Axion Inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 966 522,49 \$, taxes incluses.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-436

13.18 SOLAR - LOT 1 - TRAVAUX DE CONSTRUCTION D'INFRASTRUCTURES SOUTERRAINES - CONTRAT SP-17-1081 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1081 relatif aux travaux de construction d'infrastructures souterraines du projet Solar lot 1, au plus bas soumissionnaire conforme, soit Allia Infrastructures Ltée, selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 9 852 207,74 \$, taxes incluses.

Que l'octroi de ce mandat soit toutefois conditionnel à l'obtention, par la Ville, du certificat d'autorisation de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'environnement, émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques (MDDELCC) et que ce certificat ne modifie pas la nature des travaux visés au document d'appel d'offres de façon essentielle.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-437

13.19 TRAVAUX DE RÉFECTION DES RUES DU SECTEUR BROUSSEAU (SECTEUR R) - REG-386 - CONTRAT SP-17-1133 - OCTROI DE CONTRAT

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'accorder le contrat SP-17-1133 relatif aux travaux de réfection des rues du secteur Brosseau (secteur R), au plus bas soumissionnaire conforme, soit la firme MSA Infrastructures inc., selon les prix unitaires soumis et les conditions de la soumission et du devis, pour un montant de 12 889 337,06 \$, taxes incluses.

Que l'octroi de ce mandat soit conditionnel à l'obtention, par la Ville, du certificat d'autorisation en vertu de l'article 32 de la Loi sur la qualité de l'Environnement, émis par le ministère du Développement durable, de l'Environnement et de la Lutte contre les Changements Climatiques (MDDELCC) et que ce certificat ne modifie pas la nature des travaux visée au document d'appel d'offres.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-438

13.20 CENTRE MULTIFONCTIONNEL - DÉPLACEMENT DE LA LIGNE AÉRIENNE EXISTANTE D'HYDRO-QUÉBEC

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Pierre O'Donoughue

Et résolu

D'accepter les termes et conditions de l'évaluation sommaire soumise par Hydro-Québec et de payer le coût réel des travaux de relocalisation du branchement aérien d'Hydro-Québec au 3075, boulevard de Rome, lesquels sont évalués à 65 351,68 \$, taxes incluses.

D'autoriser le maire et la greffière à signer pour et au nom de la Ville l'évaluation sommaire ainsi que tout autre document pour y donner effet.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

15. Appuis - subventions - participation à des activités de différents organismes

170822-439

15.1 SUBVENTION - DEMANDE DE SOUTIEN - ACCEPTATION

Il est proposé par le conseiller Alexandre Plante
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'accorder une subvention de 2000 \$ à l'organisme *Association de soccer de Brossard* et 400 \$ chacun pour les organismes *Société d'horticulture et d'écologie de Brossard* et *Carrefour Jeunesse-emploi La Pinière*.

Le tout à être versé sous réserve du respect des conditions spécifiées à la Politique de reconnaissance et de soutien des organismes de la Ville.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-440

15.2 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - GROUPE DAA S'AIMER POUR AIMER - ACCEPTATION

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par le conseiller Serge Séguin

Et résolu

D'accorder le statut d'organisme externe à l'organisme *Groupe DAA S'aimer pour aimer*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-441

15.3 DEMANDE DE RECONNAISSANCE - AMIS DE LA CULTURE BULGARE - ACCEPTATION

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'accorder le statut d'organisme local à l'organisme *Amis de la culture Bulgare*.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-442

15.4 FORMATION ET ANIMATION D'UN COMITÉ DE BON VOISINAGE DANS LE SECTEUR C – OCTROI D'UN CONTRAT À L'INSTITUT DU NOUVEAU MONDE

Il est proposé par le conseiller Pascal Forget
Appuyé par la conseillère Francine Raymond

Et résolu

D'approuver l'offre de service préparée par l'Institut du Nouveau Monde (INM).

D'octroyer le contrat de formation et d'animation d'un comité de bon voisinage dans le secteur C à l'organisme l'Institut du Nouveau Monde (INM) au montant de 24 950 \$, non taxable.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

16. Dépôt – documents

170822-443

16.1 COMPTES À PAYER - DU 29 JUIN 2017 AU 16 AOÛT 2017 - DÉPÔT

La liste des chèques émis en vertu du règlement de délégation de pouvoir, pour la période du 29 juin 2017 au 16 août 2017, est déposée.

17. Conseil d'agglomération

170822-444

17.1 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - SÉANCE DU 24 AOÛT 2017 - ORIENTATIONS

Il est proposé par le conseiller Serge Séguin
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu

Que le conseil est favorable à l'adoption des résolutions apparaissant aux points CA-170824-1.2, 1.5, 2.1, 2.3, 3.1, 4.1 à 4.3, 4.5, 4.6, 6.1 à 6.5, 6.9, 6.10 à 6.12, 8.1 à 8.5, 8.7, 8.9, 8.10, 8.12 et 8.14 du conseil d'agglomération.

Le conseil donne au maire et à son représentant l'opportunité de voter à l'encontre d'une ou de plusieurs orientations si de nouveaux éléments ou de nouvelles informations surviennent après l'adoption de la présente résolution.

Un débat s'engage.

À la demande du conseiller Antoine Assaf, le maire suppléant procède à la tenue d'un vote sur cette proposition.

Votent en faveur: Monsieur Pascal Forget, Monsieur Pierre O'Donoghue, Madame Francine Raymond, Monsieur Serge Séguin, Monsieur Claudio Benedetti, Monsieur Alexandre Plante, Monsieur Pierre Jetté et Madame Doreen Assaad .

Votent contre: Monsieur Antoine Assaf.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

170822-445

17.2 CONSEIL D'AGGLOMÉRATION - RAPPORT DU MAIRE

Le maire suppléant, Daniel Lucier, ne mentionne aucun fait relatif à l'assemblée ordinaire du conseil d'agglomération du 6 juillet 2017.

18. Levée de l'assemblée

170822-446

18.1 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par le conseiller Pierre O'Donoghue
Appuyé par le conseiller Pascal Forget

Et résolu que la présente séance soit levée à 22 h 37.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ

LE MAIRE SUPPLÉANT,

LA GREFFIÈRE,

Daniel Lucier

Joanne Skelling